



## Projet des Halles :

### « Pas touche à mon jardin ! »

Je suis CONTRE le massacre du jardin des Halles !  
Je suis CONTRE l'abattage des 343 arbres !  
Je suis CONTRE un projet de près de 100 millions d'euros.  
Je suis CONTRE l'utilisation de l'argent des contribuables pour ce projet.  
Je suis CONTRE un projet de jardin aussi médiocre.  
Je suis CONTRE un projet qui n'apportera pas d'amélioration pour les habitants du quartier.  
Je suis CONTRE la destruction du jardin Lalanne.  
Je suis CONTRE la destruction

de la place René-Cassin.  
Je suis CONTRE trois ans de travaux pour un tel projet.  
Je suis POUR une véritable remise en question du projet de jardin des Halles.  
Je suis POUR la conservation des arbres en bonne santé.  
Je suis POUR le maintien de la place René-Cassin et la préservation du jardin Lalanne.  
Je suis POUR une véritable concertation avec tous les riverains.  
Je suis POUR un référendum local sur une question aussi importante.

Je suis POUR que le Maire de Paris nous écoute enfin !

**ET JE DEMANDE L'ARRÊT IMMÉDIAT DU PROJET. LA REPRISE DE VRAIES DISCUSSIONS AVEC TOUS LES RIVERAINS, LES COMMERCANTS ET LES ÉLUS DU 1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT.**

*Jean-François LEGARET*  
Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement  
Conseiller régional d'Île-de-France



# Le projet du Maire de Paris est illégal !

Comme l'ont relevé Pierre Lellouche, Florence Berthout et Jean-François Legaret lors de la dernière séance du Conseil de Paris, les études complémentaires, confiées à l'architecte David Mangin, pour corriger ses propres erreurs sur un projet de jardin irréalisable (*voir ci-contre*), vont coûter aux contribuables plus de 255 000 € supplémentaires. Le problème, c'est que ces études complémentaires ont été attribuées à David Mangin par un avenant à un marché public, en méconnaissance du Code des marchés publics et d'une directive de la Communauté européenne qui interdit une telle procédure. Jean-François Legaret a immédiatement saisi le préfet de la Région d'Île-de-France pour faire constater l'illégalité de cet

avenant. Alors que le tribunal administratif, sollicité par une association et un collectif de riverains du quartier, a déjà suspendu le 12 mai dernier l'exécution des travaux au motif que le permis de démolir déposé par le Maire de Paris était entaché d'illégalité, c'est au tour de cet avenant concernant, encore, le jardin d'être contesté devant les juridictions administratives. En attendant, nous demandons au Maire de Paris de rouvrir l'intégralité du jardin et d'enlever toutes les barrières, devenues inutiles, pour que les riverains puissent profiter pendant l'été de cet espace vert important dans le centre de Paris. Détruire le jardin des Halles à cette période et alors que la procédure est totalement illégale relève de l'acharnement dans la gabegie, l'absurdité et l'irresponsabilité.

## Tribune de l'opposition

### Rénovation des Halles : un progrès pour tous

Cher(e)s habitant(e)s du 1<sup>er</sup> arrondissement,  
Nous profitons de cette minuscule tribune que le Maire du 1<sup>er</sup> ardt a daigné nous autoriser afin de rappeler les éléments factuels constituant à ce jour le projet des Halles. Tout d'abord, le réaménagement des Halles est un projet d'utilité publique compte tenu de la vétusté des installations en place depuis plusieurs décennies. Les travaux qui viennent de commencer ont été engagés après une importante concertation qui a réuni tous les acteurs locaux (associations, conseils de quartiers, Franciliens...) sur plusieurs années et toujours en cours. Ces travaux permettront d'assurer la rénovation du jardin, la construction d'un nouveau toit au centre commercial, « la Canopée », la restructuration de la gare RATP ainsi que des voies souterraines piétonnes et automobiles. Le jardin sera plus grand (500 m<sup>2</sup> en plus), plus accessible et plus végétal, avec 150 arbres en plus sur le quartier, et des espaces de jeux pour les enfants également plus grands qu'actuellement. La place René-Cassin sera conservée dans son état d'esprit actuel. L'ouverture de la Salle des échanges souterraine et du Forum sur ce jardin rénové facilitera la circulation. Cela sera profitable à tous, habitants du quartier, Parisiens, Franciliens et touristes du monde entier.  
Fidèlement,

Les élus socialistes au Conseil du 1<sup>er</sup> ardt de Paris, Seybah DAGOMA, Marta GARCIA, Loïg RAOUL

Pour plus de détails sur le projet des Halles, consultez le site [paris.fr](http://paris.fr)

# Pourquoi le projet de jardin de David Mangin n'est pas réaliste ?

Depuis 2005, l'agence DSEURA, mène des études pour la conception d'un nouveau jardin des Halles. Ces études ont coûté déjà plus de 1,8 million d'euros. Dès l'origine, le projet de jardin de David Mangin était basé sur un principe simple : araser la dalle du Forum des Halles pour abaisser le niveau du jardin et surtout le rendre absolument plat. Le principe consistait en une grande prairie divisée par une multitude de petits polygones inégaux appelés « la Résille ». Au nord et au sud, deux grandes séries de plantation d'arbres entouraient ce projet de jardin. Ce projet impliquait la disparition totale du jardin Lalanne et de la place René-Cassin. Il impliquait donc également la disparition partielle du « mail » Berger, sous lequel jouent actuellement les amateurs de pétanque. Le projet impliquait enfin l'abattage de 343 arbres, dont les deux tiers sont, de l'aveu même des services de la Ville de Paris, des arbres sains. Alors que Jean-François Legaret explique depuis le début que cette

mise à plat est absurde et financièrement trop coûteuse, c'est seulement après 5 ans d'études que la Mairie de Paris et l'architecte Mangin se rendent compte que la démolition des élégissements, c'est-à-dire d'une partie de la dalle haute du Forum des Halles sur laquelle repose le jardin est irréalisable en l'état. La Mairie de Paris qui s'apprêtait à commencer les travaux a donc été obligée de donner une « rallonge »

de plus de 255 000 € à David Mangin pour refaire des études qui tiendraient compte de cette impossibilité à démolir les élégissements. Chacun comprendra que le projet d'aménagement du jardin des Halles, tel qu'il a été présenté depuis plusieurs années par la Mairie de Paris, n'est donc plus à l'ordre du jour. Nous ne savons toujours pas comment sera réellement votre futur jardin !

## La vérité sur les chiffres

Depuis des mois, la Mairie de Paris, explique que le projet de jardin se chiffre à 25 millions d'euros. Nous prouvons ici que la Mairie de Paris vous ment. En effet, le budget présenté par les services de la Mairie de Paris elle-même démontre que les 25 millions d'euros dont il est question ne concernent que l'aménagement arboré du futur projet Mangin. Pour réaliser son projet (*voir article ci-contre*) l'architecte a besoin de démolir la quasi-intégralité des élégissements et de revoir totalement la circulation des réseaux techniques actuellement situés dans ces élégissements. Or, cette partie du projet d'aménagement de jardin coûterait à elle seule 59 millions d'euros. Nous sommes déjà à 84 millions d'euros budgétés par la Mairie de Paris elle-même. À ces 84 millions, viennent se rajouter les marchés déjà passés depuis 2005 pour réaliser des études préalables au démarrage des travaux. Ces études se chiffrent à près de 13 millions d'euros aujourd'hui. Et ce n'est pas fini...

**La vérité des chiffres, c'est que ce jardin, s'il devait être réalisé, coûterait non pas 25 millions d'euros mais presque 100 millions d'euros.**

# Jean-Francois Legaret se bat à vos côtés contre le projet de jardin des Halles depuis 2004

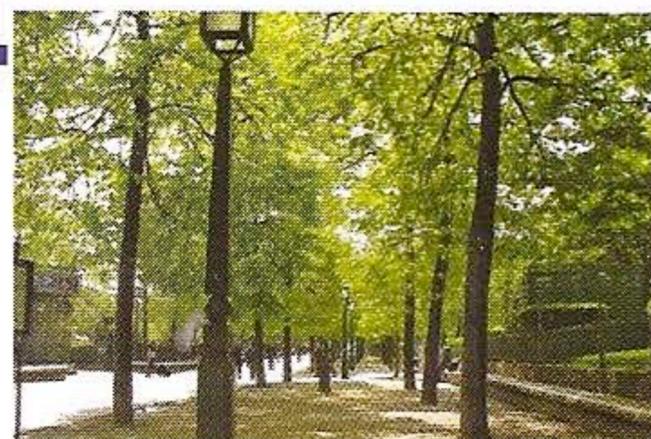
Le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement n'émet qu'un avis consultatif sur les différentes phases du projet telles qu'elles lui sont présentées depuis l'origine par la Mairie de Paris. Nous rappelons ici, pour que les choses soient claires, les positions de Jean-François Legaret sur chacune des étapes de ce projet depuis l'origine.

- **15 décembre 2004**, Jean-François Legaret a voté contre le projet Mangin lors de la commission d'appel d'offres sur le marché de définition initial.
- **Depuis 2005**, Jean-François Legaret a rappelé, dans toutes les étapes de la concertation, qu'il était opposé au projet de jardin présenté par l'architecte David Mangin.
- **Mai 2009**, Jean-François Legaret a émis un avis défavorable sur le permis de démolir du jardin des Halles.
- **Juillet 2009**, Jean-François Legaret a émis un avis défavorable à la déclaration d'utilité publique pour la

partie concernant le jardin des Halles dans le cadre de l'enquête publique.

- **Mars 2010**, Jean-François Legaret a saisi le préfet au titre du contrôle de légalité contre le permis de démolir du jardin.
- **Avril 2010**, Jean-François Legaret a saisi le préfet au titre du contrôle de légalité contre les conclusions de l'enquête publique.
- **Mai 2010**, Jean-François Legaret dépose un recours au tribunal administratif contre le permis de démolir du jardin.
- **Juin 2010**, Jean-François Legaret saisit le préfet au titre du contrôle de légalité contre l'avenant accordant 255 000 € supplémentaires à David Mangin pour corriger ses propres erreurs.

Le Maire du 1<sup>er</sup> rappelle que dans le cadre du projet des Halles, l'urgence n'est pas de massacrer le jardin et d'abattre 343 arbres, mais de rénover le pôle transports Châtelet-Les-Halles, de mettre aux normes



les voiries souterraines et d'améliorer les conditions d'accueil des usagers dans le Forum des Halles. Les pavillons Willerval étant devenus obsolètes, le Maire du 1<sup>er</sup> n'est pas opposé à la réalisation d'un nouveau bâtiment en couverture du Forum commercial actuel. Jean-François Legaret a d'ailleurs voté pour le projet de la Canopée en juillet 2007, lors du concours international d'architecture. Néanmoins, les manquements sur la programmation d'équipements publics et l'évolution architecturale du projet l'amènent aujourd'hui à nuancer très fortement cette position. Dépenser 760 millions d'euros, en période de difficultés financières, ce n'est pas raisonnable.

*Vous pouvez envoyer vos réactions à Jean-François Legaret, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement 4, place du Louvre, Paris 1<sup>er</sup>.*